

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner au Palais.

Réception de M. le Préfet des Alpes-Maritimes.

Dîner en l'honneur du Vice-Amiral, Commandant en Chef l'Escadre de la Méditerranée.

Déjeuner offert au Conseil Communal.

Déjeuner à l'occasion de la fête de bienfaisance de la Colonie Italienne.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine rendant exécutoire la Déclaration destinée à supprimer la légalisation des actes de l'Etat Civil entre la Principauté de Monaco et la République Française.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Grand-Croix, d'un Commandeur et d'un Officier dans l'Ordre de Saint-Charles.

ECHOS ET NOUVELLES :

Fête du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne. Société des Conférences. — « Le Maroc », par M. Claude Farrère. — Conférences destinées à la jeunesse : « Henri Heine », par M. Guillaïn.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — « Anton », par Cesare Galeotti. Concerts. — Récital Abbiate.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain a offert, mercredi dernier, un déjeuner auquel assistaient S. A. S. la Princesse Héritière et S. A. S. le Prince Pierre.

Les convives étaient : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat ; M. Eugène Marquet, Président du Conseil National ; M. le Secrétaire d'Etat Fr. Roussel ; M. A. Médecin, Maire de Monaco ; M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Palmaro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances ; M. Butavand, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics ; M. Lagouëlle, Directeur du Contentieux et des Etudes Législatives ; M. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.

Assistaient également à ce déjeuner : M. le Conseiller Privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil, et M. le Général Roubert, premier Aide de camp.

S. A. S. le Prince Souverain a reçu au Palais, le jeudi matin 27 mars, à 11 heures, M. Benedetti, Préfet des Alpes-Maritimes, accompagné de M. Ribard, Chef de son Cabinet.

Un dîner a été offert, jeudi dernier, au Palais princier, en l'honneur du Vice-Amiral Dumesnil, Commandant en Chef l'Escadre de la Méditerranée.

S. A. S. le Prince Souverain avait à Sa droite

S. A. S. le Prince Pierre et, à Sa gauche, M^{me} Dumesnil.

A la droite de S. A. S. la Princesse Héritière avait pris place M. le Vice-Amiral Dumesnil et, à Sa gauche, M. Pingaud, Consul Général de France.

Les autres convives étaient : M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur ; le Capitaine de vaisseau Stotz ; le Capitaine de vaisseau Dubois, ainsi que le Général Roubert et le Lieutenant-Colonel Gastaldi, Aides de camp, et M. le Conseiller Privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil.

A l'issue du dîner, le Prince a conféré la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles à M. le Vice-Amiral Dumesnil.

S. A. S. le Prince a donné, vendredi dernier, un déjeuner en l'honneur du Conseil Communal. LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre assistaient à ce déjeuner.

Le Prince Souverain avait à Sa droite S. A. S. le Prince Pierre et, à Sa gauche, M. Alexandre Médecin, Maire.

S. A. S. la Princesse Héritière avait à Ses côtés M. Louis Aureglia et M. Pierre Jioffredy, Adjoints.

Les autres convives étaient : MM. Michel Fontana, Paul Cioco, Joseph Crovetto, César Settimo, Théophile Gastaud, Séraphin Olivié, Paul Bergeaud, Baptistin Gastaud, Georges Sangiorgio, Albert Scotto, ainsi que M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil.

A l'occasion de la Fête de Bienfaisance de la Colonie Italienne, S. A. S. le Prince a offert, samedi dernier, un déjeuner au Palais de Monaco.

A ce déjeuner, auquel assistaient LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, S. A. S. le Prince avait convié : S. Exc. le Général Prince Gonzaga, Commandant le Corps d'Armée de Florence, Sénateur du Royaume d'Italie ; M. le Chev. Off. Pittalis, Consul d'Italie ; S. Exc. le Marquis di Bugnano, Sénateur du Royaume d'Italie ; le Capitaine de frégate Giuliano Pini, Commandant l'éclaireur *Falco* ; le Capitaine de corvette Antonio Celozzi, Commandant le contre-torpilleur *La Masa* ; le Capitaine Borda, Aide de camp du Général Prince Gonzaga.

Assistaient également à ce déjeuner : M. le Général Roubert, premier Aide de camp, et M. Adolphe Fuhrmeister, Conseiller privé, Chef du Cabinet de S. A. S. le Prince.

Avant le déjeuner, Son Altesse Sérénissime a remis la Grand-Croix de Son ordre de Saint-Charles à M. le Général Prince Gonzaga, la Croix de Commandeur à M. le Commandant Pini et la Croix d'Officier à M. le Commandant Celozzi.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 218.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Vice-Amiral Charles Dumesnil, Commandant en Chef l'Escadre Française de la Méditerranée, est nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-sept mars mil neuf cent vingt-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 219.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Une Déclaration, tendant à supprimer la légalisation des extraits des actes de l'Etat Civil délivrés dans l'un des deux Pays et destinés à être produits dans l'autre, ayant été signée à Paris le 24 mars 1924 entre Notre Plénipotentiaire et celui de Son Excellence le Président de la République Française, ladite Déclaration, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière application.

DÉCLARATION.

Le Gouvernement de S. A. S. le Prince de Monaco et le Gouvernement de la République Française, voulant supprimer la légalisation des extraits d'actes de l'Etat Civil délivrés dans l'un de ces pays et destinés à être produits dans l'autre, quel que soit l'usage auquel ils sont destinés, sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les extraits d'actes de l'Etat Civil échangés entre la Principauté de Monaco et la France ne devront plus être munis de la légalisation, à la condition qu'ils soient certifiés conformes par le depositaire des registres ou son délégué, revêtus du sceau de l'Administration municipale de la localité où ils ont été dressés ou du sceau du Tribunal par le

Greffe duquel ils ont été délivrés et sous réserve que leur authenticité ne puisse être mise en doute.

ART. 2. — La présente Déclaration entrera en vigueur le 1^{er} mai 1924.

En foi de quoi les soussignés, savoir :

M. le Comte Balny d'Avricourt, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Monaco en France ;

M. Raymond Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères de la République Française,

dûment autorisés à cet effet, ont signé la présente Déclaration qu'ils ont revêtue de leur sceau.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 24 mars 1924.

(L. S.) BALNY D'AVRICOURT.

(L. S.) POINCARÉ.

ARTICLE DEUXIÈME.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-neuf mars mil neuf cent vingt-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,

FR. ROUSSEL.

N° 220.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Croix :

S. Exc. le Prince Maurizio Gonzaga, Général Commandant le Corps d'Armée de Florence, Sénateur du Royaume d'Italie.

Commandeur :

M. le Capitaine de frégate Giuliano Pini, Commandant l'éclaireur *Falco*, de la Marine Italienne.

Officier :

M. le Capitaine de corvette Antonio Celozzi, Commandant le contre-torpilleur *La Masa*, de la Marine Italienne.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-neuf mars mil neuf cent vingt-quatre.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,

FR. ROUSSEL.

ÉCHOS & NOUVELLES

Les navires de guerre italiens *Falco* et *La Masa* sont arrivés, jeudi-matin, dans le port de Monaco, pour rehausser par leur présence la fête du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne.

Les saluts réglementaires ont été échangés par les navires et la batterie du Palais.

Le *Falco*, d'une longueur de 96 mètres, jaugeant 1.600 tonnes, est armé de 5 pièces de 120, de 2 pièces de 76 et de 2 tubes lance-torpilles. Il est commandé par le Capitaine de frégate Chev. Jules Pini et, en second, par le Chev. Albert Ghé, Capitaine de corvette; il comprend, en outre, trois officiers d'état-major, trois officiers mécaniciens et un équipage de 154 hommes.

Le contre-torpilleur *La Masa*, qui compte un équipage de 106 hommes, mesure 76 mètres de long, jauge 950 tonnes, possède 4 canons de 102, 2 canons anti-aériens de 76 et 4 lance-torpilles.

La Masa est commandée par le capitaine de corvette Chev. Antoine Celozzi et, en second, par le Lieutenant de vaisseau Marquis Ferdinand di Brocchetti; il comprend également un capitaine mécanicien et un enseigne de vaisseau.

Le Capitaine de frégate Pini, le Capitaine de Corvette Celozzi, ainsi que M. le Chev. Pittalis, Consul d'Italie, sont allés, dans la matinée, s'inscrire sur les registres du Palais.

Ils se sont ensuite rendus à l'Hôtel du Gouvernement où ils ont été reçus par S. Exc. le Ministre d'Etat et à la Mairie où ils ont été reçus par M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco.

S. Exc. M. Piette, accompagné de M. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat, est allé, dans la matinée de vendredi, rendre leur visite à M. le Consul d'Italie et aux Officiers des navires de guerre italiens.

M. le Maire de Monaco a également rendu visite à M. le Consul d'Italie et aux Commandants des navires. Il a fait parvenir un certain nombre de bouteilles de vin pour les équipages.

A la suite de cet envoi, le Capitaine de vaisseau Pini a adressé à M. le Maire de Monaco la lettre ci-dessous :

Monsieur le Maire,

Nous venons de recevoir le don généreux dont vous avez bien voulu honorer les matelots du *Falco*.

Ainsi que de toutes les autres marques de votre amabilité, nous vous remercions beaucoup, en vous assurant que nous avons été très touchés de l'accueil et de toute la vive sympathie que vous et le peuple monégasque nous ont fait.

Au nom de l'équipage et des officiers, veuillez, Monsieur le Maire, vous rendre interprète auprès de la Ville entière de nos sentiments les plus sincères et de toute notre considération.

De son côté, le Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne a fait distribuer du vin et des cigarettes aux équipages du *Falco* et de *La Masa*.

Il a également offert une superbe gerbe de fleurs à l'Etat-Major de chaque navire.

..

Le Général Prince Gonzaga, accompagné de son Aide de camp, le Capitaine Borda, est arrivé vendredi soir par le rapide de 16 heures.

Le Général a été reçu sur le quai de la gare par M. le Chev. Pittalis, Consul d'Italie; les Commandants du *Falco* et de *La Masa*; le Com. Bulgheroni, Président de la Colonie Italienne, M. le Docteur Onda et M. Ugo Pini.

Samedi après-midi, le Général, accompagné de M. Pittalis, Consul d'Italie, est allé s'inscrire sur les registres du Palais.

Le Général et M. Pittalis ont ensuite fait visite à S. Exc. le Ministre d'Etat et à M. le Maire de Monaco.

..

La fête de bienfaisance de la Colonie Italienne a commencé, samedi soir, par une représentation de gala placée sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince Souverain.

S. A. S. le Prince, LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre ont été salués à Leur arrivée par M. le Chev. Pittalis, Consul d'Italie, et MM. Bulgheroni et Doda, entourés des membres de leurs Comités. Un exemplaire du programme, peint par M. Colombo, a été remis au Prince Souverain et une magnifique gerbe de fleurs offerte à Madame la Princesse Héréditaire.

S. A. S. le Prince Louis II portait l'uniforme de général sur lequel se détachait le Grand Cordon de

l'Ordre des Saints Maurice et Lazare. LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre avaient la poitrine barrée par le Grand Cordon de Saint-Charles.

A l'entrée de la Famille Souveraine, l'orchestre a fait entendre l'*Hymne Monégasque* et la *Marche Royale Italienne*, écoutés debout et longuement applaudis par l'assistance.

Parmi les personnalités que S. A. S. le Prince avait invitées dans Sa loge, on notait : M. le Chev. Pittalis, Consul d'Italie; M. le Consul Général de France; le Général Prince Gonzaga; le Capitaine de frégate Pini, commandant le *Falco*; le Capitaine de corvette Celozzi, commandant *La Masa*; le Colonel Raimondo, commandant la Province de San Remo.

Dans la loge de S. Exc. le Ministre d'Etat, se trouvaient le Commandant en second du *Falco*; M. Cassinis, Vice-Consul d'Italie à Nice; l'officier d'ordonnance du Général Gonzaga.

Dans la loge de M. le Maire de Monaco avaient pris place les officiers des deux navires italiens.

Dans la salle on remarquait un grand nombre de notabilités de Monaco et toute l'élite de la Colonie Italienne.

Cette élégante assistance a vivement applaudi *La Traviata* interprétée par M^{me} Dalla Rizza, MM. Smirnoff et Bonelli, excellemment entourés.

Après la représentation, un bal a été donné dans la nouvelle salle de Musique du Casino.

La journée de dimanche a débuté par une pieuse cérémonie. Une plaque commémorative a été inaugurée à la « Casa Italiana » en l'honneur des soldats italiens de la Principauté morts pendant la guerre.

S. Exc. M. le Ministre d'Etat, M. le Président du Conseil National, M. le Secrétaire d'Etat, M. le Général Roubert, Premier Aide de camp de S. A. S. le Prince, M. le Conseiller Privé Furrmeister, Chef du Cabinet Civil, M. le Maire de Monaco, M. le Consul Général de France et M. le Vice-Consul chargé de la Chancellerie, M. le Consul de Belgique, M. le Consul Général du Portugal, M. le Président de la Chambre Consultative, une délégation du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française, de nombreux fonctionnaires avaient tenu à s'associer à l'hommage rendu à ses morts par la Colonie Italienne.

M. le Consul d'Italie était entouré du Colonel Bosio, du Capitaine Avenia, de M. Colapaoli, Chancelier du Consulat, des Présidents et des Membres du Comité, de tous les Groupements civils et de toutes les Associations d'Anciens Militaires italiens, de nombreuses mères et veuves de combattants.

Les officiers des deux navires de guerre s'étaient joints à leurs compatriotes, ainsi que le Colonel Rai, le Lieutenant Minoretti et plusieurs autres officiers de l'armée de terre.

A 11 heures, le Général Prince Gonzaga fait son entrée accompagné du Capitaine Borda, son Aide de camp. La Musique Municipale joue l'*Hymne Italien*, puis l'*Hymne Monégasque* et les chants nationaux de tous les pays représentés.

Sur l'invitation de M. Pittalis, M. Calvi, Président de l'Association Nationale des Combattants italiens, fait l'appel des noms des 82 morts pour la Patrie.

Des discours sont ensuite prononcés par M. Pittalis et par le Général Prince Gonzaga qui sont longuement applaudis.

Puis, aux applaudissements de toute l'assistance, M. le Consul Général de France dépose, au pied de la plaque, une gerbe de fleurs au nom de la Colonie Française.

Le Marquis di Bugnano remercie en français, puis prononce en italien un éloquent discours patriotique.

Les Autorités italiennes accompagnées d'une délégation se rendirent ensuite au siège du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française pour déposer une palme en bronze au pied de la plaque en marbre sur laquelle sont inscrits les noms des soldats

ançais morts au Champ d'Honneur. A la prière de l. Pittalis, souffrant, M. le Sénateur di Bugnano exprima les sentiments de la Colonie Italienne. M. Ingaud remercia au nom de la Colonie Française et remit à M. Menegazzi, ancien Garibaldien, la médaille Militaire qui lui a été décernée par le gouvernement Français.

A midi et demi, un lunch intime a été offert par la Colonie Italienne aux Officiers de Marine. Des discours applaudis ont été prononcés par M. Bulgheroni, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Italienne ; par M. Pittalis, Consul d'Italie ; par le Général Prince Gonzaga ; par le Marquis Bugnano et par le Capitaine de frégate Pini, Commandant du *Falco*.

* *

Hier matin, S. A. S. le Prince Louis II, LL. AA. S. la Princesse Héritière et le Prince Pierre Se sont rendus à bord du *Falco*. Le Général Roubert accompagnait leurs Altesses. La Famille Souveraine a été reçue à la coupée par le Capitaine de frégate Pini, entouré de son Etat-Major, et par M. Pittalis, Consul d'Italie, M. Bulgheroni, Président de l'Union Italienne, et M. Doda, Directeur du Bureau de Bienfaisance de la Colonie.

A l'arrivée du Prince, Son pavillon a été hissé au sommet du grand mât, tandis que *La Masa* arborait grand pavois.

Le Commandant Pini a présenté les officiers à leurs Altesses Sérénissimes qui leur ont serré la main. Leurs Altesses ont ensuite passé en revue l'équipage rangé à tribord.

Une magnifique gerbe d'orchidées a été offerte à l'adame la Princesse Héritière.

Après avoir visité le navire, les Princes ont accepté une coupe de champagne et ont apposé leur signature sur le registre du bord.

Au départ de la Famille Souveraine, une salve de vingt et un coups de canon a été tirée, tandis que les marins rendaient les honneurs.

Ajoutons que, vendredi matin, S. A. S. la Princesse Antoinette, accompagnée de M^{lles} Bartholoni, a été conduite à bord de l'avis *Falco*, où le Commandant Pini lui avait fait rendre les honneurs. La Princesse a visité le bateau et a écrit son nom sur le registre du bord. Le Commandant lui a remis le ruban et la médaille du navire qu'elle a acceptés avec grâce.

* *

Dans l'après-midi du lundi, a eu lieu, à bord du *Falco*, une réception à laquelle avaient été conviées les Autorités et de nombreuses personnalités de la principauté. Toutes avaient répondu avec empressement à l'invitation des Commandants Pini et Celozzi qui faisaient les honneurs du bord avec la plus aimable courtoisie.

L'illustre romancier Claude Farrère parlait, samedi dernier, du Maroc. Un nom si fameux ne pouvait manquer d'attirer de nombreux auditeurs. Bien avant l'heure de la conférence, toutes les places avaient été prises et les derniers venus se pressaient debout dans le fond de la salle.

L'auteur de *l'Homme qui assassina*, de *la Bataille* et de tant d'autres livres célèbres, est un merveilleux conteur. Pendant une heure et demie, sans un mot superflu, sans une note, il a évoqué le Maroc de jadis, le Maroc mystérieux et redoutable qu'il lui fut donné d'apercevoir, jeune officier de marine, sur la rade de Tanger ; il a fait voir cette terre farouche, jalousement fermée aux Européens, avec ses trois capitales toutes différentes d'aspect et de caractère : Fez, ville universitaire et moyenâgeuse ; Meknès, sorte de Versailles musulman ; Marrakech, à la limite du désert, la cité féodale où survivent les splendeurs de la civilisation orientale. Il a fait l'histoire de la pénétration française, avec les expéditions des généraux Drude, Damatte et Monnier ; enfin il a montré l'œuvre admirable entreprise et menée à bien par ce chef et cet administrateur de génie qu'est le maréchal Liautey : le Maroc pacifié,

les villes sortant de terre, un immense et opulent domaine ouvert à la France.

Tout cet exposé a été illustré de descriptions, de peintures où se retrouve la maîtrise du prestigieux écrivain, et animé d'anecdotes, d'impressions personnelles qui en ont fait le récit le plus coloré et le plus vivant qu'il soit donné d'entendre.

Le public n'a pas ménagé ses manifestations d'enthousiasme à l'éminent orateur.

* *

De nombreux auditeurs ont applaudi, jeudi dernier, la conférence donnée aux jeunes gens par M. Guillain, professeur au Lycée de Monaco. Ils ont éprouvé grand plaisir à écouter la biographie du poète allemand Henri Heine, né à Dusseldorf, dans cette Rhénanie qui était invinciblement attirée vers la France. M. Guillain a exposé surtout son œuvre, il a montré comment Heine, poète lyrique, s'égale aux plus grands allemands. Les pièces, dont il a déclamé une élégante traduction, ont en effet excité les plus vives émotions. Il aurait fallu que quelques-unes fussent chantées : on sait en effet que Schumann a mis en musique les plus fameux *lieder* de Heine, par exemple *Les Deux Grenadiers*, et qu'ils sont devenus ainsi extrêmement populaires. Heine ne fut pas seulement un lyrique, il fut aussi un critique, un chroniqueur, un satiriste : nul, plus que lui, n'a exercé sa verve caustique contre la balourdise, le sentimentalisme, la sottise de beaucoup de ses compatriotes. Retiré à Paris, où il se maria et où ses amis littéraires lui obtinrent une pension du Gouvernement français, il se proposa de faire mieux connaître l'une à l'autre la France et l'Allemagne, de créer entre les deux peuples des relations cordiales, qui assureraient la paix du monde. Il repose au cimetière Montmartre, où il avait demandé à être enterré.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

Direction : RAOUL GUNSBURG

Saison d'Opéra sous le haut patronage de
S. A. S. le Prince de Monaco

Anton.

Dimanche en matinée a été donné *Anton*, l'opéra en 4 actes de M. Cesare Galeotti. Luxueusement et intelligemment mise à la scène, remarquablement interprétée par M^{lles} Vally, Smirnova, MM. Sullivan, Bonelli, Zaparojetz, Istratty, soutenue avec souplesse et solidité par l'orchestre et les chœurs, encadrée par d'ingénieuses projections de Frey et de magistraux décors de Visconti, cette œuvre, attendue avec une impatiente curiosité, a été l'occasion d'un triomphe pour le réputé compositeur. A la fin de la représentation, les interprètes rappelés par un public enthousiaste ont désigné aux acclamations du public l'auteur qui assistait à la représentation de son œuvre dans la loge du Prince. Son Altesse Sérénissime Elle-même a attiré M. Galeotti sur le devant de la loge et a donné le signal de nouveaux applaudissements.

La partition qui a reçu un accueil si flatteur du difficile public de Monte Carlo, a été écrite sur un dramatique poème de Luigi Illica. Le sujet, maintes fois traité avec des fortunes diverses, est la lutte entre le paganisme et le christianisme, entre la beauté visible et la beauté de l'âme, entre l'amour de la vie terrestre et le renoncement.

L'argument peut se résumer ainsi :

Premier acte. — A la lumière changeante du matin libique, le douar s'éveille à la vie quotidienne. La foule entoure la tente de Kaddour Thabbed pour la prière matinale. Des cavaliers arrivent : premier, parmi eux, Anton, qui se jette aux pieds de son père, et tout heureux de se retrouver à la tente natale, exhalte la vie. Mais sa chanson est interrompue, car la navrante incertitude de la raison suprême de toute chose reprend et trouble son âme mystique. Le vieux Kaddour, ainsi qu'une nuit le sphynx des ruines de Memphis, lui indique comme but final de la vie, le néant...

Une caravane survient : c'est le marchand Gibellius qui transporte de riches produits et des esclaves à Alexandrie.

Il s'arrête au douar, parle à Anton et lui apprend que la vie doit se proposer de raffiner le plaisir. Il le lui prouve par les manifestations de l'art qui font d'une arme un objet précieux, copient les finesses de la nature, caressent les instincts glissant par les sens, et enfin par la femme dont le regard est flamme, mystère, séduction. Voilà le but de la vie pour Gibellius, lequel invite Anton à le suivre dans le monde, où les jours s'écoulent entre le plaisir et la mollesse.

La caravane reprend sa marche ; l'arabe perplexe la regarde s'éloigner dans le désert.

Deuxième acte. — Dans l'obscur et dissolvant paganisme, se déroule la vie de la société cosmopolite d'Alexandrie. Après la mort du vieux Kaddour, Anton est venu auprès de Gibellius. Dans la grande ville, il mène une vie de plaisir, épris d'Ellade, la merveilleuse grecque qui ne considère la vie qu'à travers la volupté.

Dans la joie du festin : tandis qu'on acclame Ellade, on entend des voix menaçantes. Les prêtres et les « cistophères » traînent un vieillard. C'est un chrétien qui, pour avoir prêché sa foi, sera mené au Méandre et exécuté. Ellade excite la foule contre le vieillard, quand une jeune chrétienne, Meryem, s'interpose et supplie en vain que l'on épargne l'apôtre, qui, avec sérénité s'en va à la mort. Tous, avec Ellade, vont assister au supplice ; seul, Anton reste, en admiration pour la jeune fille, absorbée dans la prière. Il lui offre aide et protection ; et lorsque la douce vierge lui laisse entrevoir toute la force de la foi et du pur esprit qu'est le christianisme, son âme, jadis tâtonnante dans les ténèbres, s'élance hardiment dans la nouvelle voie, vers la lumière qui lui éclairera enfin le futur, l'éternel...

Troisième acte. — Dans les catacombes, le refuge où le chrétien exerçait son culte. Anton fait profession de foi et se dispose à épouser chrétiennement Meryem, la jeune fille qui ouvrit à son âme mystique et troublée de si larges et si calmes horizons.

Anton demeure seul, lorsque, soudain, un étrange personnage se présente, s'approche de lui, quitte son voile. C'est Ellade qui vient le réclamer, le reconduire à la vie d'autrefois, à l'ivresse de la volupté. Le jeune homme, désormais éclairé par la religion, soutenu par son nouvel amour, pur et profond pour sa Meryem, peut se défendre de la séduction. Les officiants rentrent et Ellade, impuissante à reprendre Anton, le menace. Insensible aux paroles de charité et de douceur prononcées par la jeune fille, Ellade venge son amour en tuant Meryem.

Assistée par les chrétiens, aux expressions de douleur d'Anton, la vierge mourante répond par des paroles d'espérance et demande que ses yeux, après sa mort, soit fermés par un baiser d'Anton, premier et dernier baiser d'un amour qui se continuera éternellement dans le ciel.

Dernier acte. — Dans le silence de la Thébàide, Anton, vieilli, vit dans la prière et la pénitence. L'Anachorète, absorbé dans sa méditation, est pourtant surpris par de troublantes visions. Voici la caravane : et Gibellius, de son air moqueur, lui montrant la vie par de faux mirages ; enfin, plus accablantes, l'image d'Ellade, l'invitant par ses sourires à reconquérir ses faveurs.

Mais toute tentation est vaincue par la chaste, fidèle Meryem, qui revient à lui pour le sauver une nouvelle fois. Le vieillard tombe épuisé. C'est la fin, l'agonie du saint homme. La lumière éclatante du coucher du soleil entoure de ses flammes les dépouilles mortelles de l'Anachorète.

En ajoutant une variation au sujet tant de fois développé depuis Chateaubriand, Luigi Illica a montré qu'il ne craignait pas les rapprochements. Mais son poème n'a d'autre rapport que le thème initial avec les *Martyrs*, avec la *Tentation de Saint Antoine*, avec *Thaïs* ou simplement avec *Quo Vadis*. Le dramatique incontestable des situations ne va pas sans brutalité ni sans recherche. Il a toutefois cet avantage d'offrir au compositeur des situations violentes, des caractères sommaires, mais nettement tranchés, propices à l'inspiration musicale. Et c'est en somme ce qu'on peut demander de mieux à un livret.

Sur celui-ci, M. Galeotti a écrit une partition qui porte la marque d'un musicien de race. La mélodie est franche et presque toujours heureuse. L'orchestre est manié avec sûreté et habileté. On y sent la main d'un maître au courant de toutes les ressources de son art et qui n'ignore rien de Wagner, non plus que des compositeurs italiens. Sa personnalité généreuse, loin d'être étouffée par ses influences, n'y puise que les moyens de s'y affirmer. Ecrite il y a 26 ou 28 ans,

son œuvre a résisté à l'épreuve du temps et est apparue sans rides aux spectateurs de dimanche dernier.

C'est évidemment au caractère de Meryem que le compositeur a consacré le meilleur de ses soins. Ce personnage est très joliment dessiné et rendu musicalement de la façon la plus heureuse. Deux airs, en particulier, chantés par la vierge chrétienne au deuxième et au troisième acte, sont simplement délicieux. La qualité mélodique en est précieuse, l'expression de parfaite justesse, le charme exquis. L'orchestre renforce ces inspirations de ravissants enjolivements sonores.

A noter aussi, au troisième acte, un chœur de femmes heureusement venu, solidement traité et de belle allure, mais terriblement difficile à chanter juste et dont la parfaite exécution fait le plus grand honneur aux choristes.

Parmi les autres pages qui ont été particulièrement appréciées, on peut citer la phrase d'Anton dans le prologue, l'arrivée de la caravane et l'entrée d'Ellade ; puis la phrase « Ellade ho nome » ; celle du vieillard chrétien ; le duo d'Anton et de Meryem ; et plus loin, la phrase d'Anton : « L'uomo è parola » et la réapparition dans toute sa beauté du thème du christianisme triomphant.

M^{lle} Vally a donné, du touchant personnage de Meryem, une image délicieuse. Le timbre éclatant et pur de sa voix, la sobriété pathétique de son jeu, la grâce flexible de ses attitudes lui ont valu d'enthousiastes ovations.

M^{lle} Smirnova a fait valoir une voix ample et sonore et de belles qualités tragiques dans le rôle d'Ellade.

M. Sullivan a incarné Anton avec noblesse et lui a prêté les richesses d'un organe remarquablement éclatant et étendu.

M. Bonelli, le magnifique baryton, a chanté en grand comédien le rôle du marchand Gibellius.

L'extraordinaire basse Zaporozetz a donné une interprétation majestueuse des rôles du vieillard et de l'évêque Cirille.

M. Istratty, dans le personnage du vieux Kadour, MM. Musso et Proferisce se sont montrés dignes des protagonistes.

L'orchestre, sous la direction de M. Jehin, les chœurs conduits par M. de Sabata, les projections lumineuses de M. Frey, les décors du maître Visconti, les costumes de M^{me} Vialet ont apporté une contribution importante à la perfection de l'ensemble et ont recueilli une part méritée de bravos.

CONCERTS

Les artistes et les dilettantes ont été heureux d'avoir l'occasion de rendre, jeudi soir, un collectif hommage à un compositeur monégasque qui est, en même temps, un des grands compositeurs de notre temps, Louis Abbiate, Directeur de l'Ecole de Musique de Monaco.

Le haut patronage de S. A. S. le Prince Pierre, Sa présence et l'intérêt qu'Il avait bien voulu prendre à ce festival lui avaient donné un éclat tout particulier.

M. Médecin, Maire de Monaco, et la Municipalité avaient mis tous leurs soins à l'organisation de ce concert, et la salle du Palais des Beaux-Arts, gracieusement prêtée par la Société des Bains de Mer, était trop petite pour contenir les personnalités de la Principauté, de Nice et de Menton qui avaient tenu à y assister. Le succès a été complet, à la fois par la valeur des œuvres présentées et par le mérite exceptionnel de la phalange d'artistes de tout premier ordre qui avaient mis, avec un dévouement admirable, leur talent au service de ce grand créateur.

On connaît les magnifiques personnalités de MM. Benedetti et Wagemans, solistes de S. A. S. le Prince. M. Benedetti a interprété, avec le charme, la noblesse et la belle et ample sonorité qui lui sont propres, la *Sonatine*, pour violoncelle et piano.

Cette sonatine est une œuvre de finesse et de

grâce subtiles. L'*Allegro con brio* évoque l'entrée dans la vie d'un être neuf, plein d'enthousiasme et d'espoir. Un peu de mélancolie vient tempérer cette ardeur, mais elle se fond vite à la chaleur du soleil de la jeunesse. Dans l'*Andantino*, un dialogue délicatement nuancé s'établit entre les deux instruments. Cette pièce assez brève se termine dans une tonalité nostalgique, symbole des inquiétudes humaines. Le retour à la joie éclate dans l'*Allegro vivace*, où triomphe l'ardeur de vivre.

La maîtrise, le tempérament superbe de M. Wagemans ont mis en relief, d'une manière saisissante, la fougue et la profondeur qui se dégagent de la grande *Sonate*, pour violon et piano.

L'*Allegro commodo* est d'une allure calme et majestueuse, entrecoupée de brèves agitations. L'*Andante*, d'un sentiment intime, présente aussi des accents dramatiques et se termine dans la douceur. Un *Scherzo*, d'une allure assez modérée, conduit à l'*Allegro final*, page d'une écriture chromatée aux harmonies audacieuses.

Dans ces deux œuvres, M^{me} Cazes-Novello a joué la partie de piano, importante et ardue, en musicienne parfaite. On a admiré sa belle technique, son style pur et classique.

La *Suite pour harpe* a eu pour interprète l'excellente harpiste, M^{lle} Juliette Thévenet, dont les qualités bien connues de virtuose et de musicienne se manifestèrent brillamment.

La Baronne de Lagarde, une des meilleures élèves du célèbre Pandolfini, chanta de sa voix expressive et cristalline les *Chants d'Automne* écrits sur des vers de Maurice Canu. Le compositeur a su trouver les accents lyriques qui commentent d'une manière poignante la tristesse pathétique du poème. L'accompagnement de M^{lle} Baccala fut également une véritable interprétation.

La grande pianiste, M^{me} Germaine Polack van Goens donna une interprétation incomparable d'une œuvre grandiose, la *Fantaisie et Fugue*, pour piano. Cette brillante artiste possède, en même temps qu'un mécanisme prodigieux, le son le plus généreux, et une compréhension musicale qui a su scruter et révéler, dans ses complexités les plus ondoyantes, cette composition exceptionnellement vaste.

Le cadre de cette œuvre est classique et la *Fugue* d'une écriture serrée. L'auteur y déploie les richesses de l'imagination la plus variée et la plus originale, en même temps qu'il y révèle une science incomparable des ressources du piano. On trouve dans la *Fantaisie* une série de lignes mélodiques, des cadences arpégées, des rythmes violents dans la complexité desquels se dégage peu à peu le thème de la *Fugue*. La *Fugue* est rigoureusement exposée, puis les rythmes et les thèmes de la *Fantaisie* s'enroulent autour de la *Fugue* qui suit le cours de son développement. Après des agitations tempétueuses, elle se termine dans l'apaisement par un retour à l'Introduction.

Tous ces artistes ont été acclamés par un public reconnaissant et enthousiaste. Nous enregistrons avec d'autant plus de plaisir le vrai triomphe qui a couronné cette soirée que nous croyons savoir qu'un groupe d'admirateurs du maître a jeté les bases d'une association qui aura pour objet l'édition, par souscription, des œuvres de Louis Abbiate. S. A. S. le Prince Pierre de Monaco a daigné accorder Son haut patronage à ce projet si intéressant.

INTÉRIM.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-huit février mil neuf cent vingt-quatre, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, le quatorze mars suivant, vol. 181, n^o 15, a été déposée,

ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux la Principauté ;

M. Nicolas-Ange-Théodore MARQUET, ingénieur électricien, chef des Installations Electriques du Palais Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant 3 rue Basse, à Monaco, a acquis :

De M^{me} Marie-Pauline-Ketty DE LOETH, veuve de l'Jean-Baptiste CHAUVIN, demeurant quartier de Gairaut, à Nice ;

De M^{me} Ketty-Francine-Henriette-Emma DE LOETH épouse de M. Adolphe-Henri BLANCHY, Sous-Chef Secrétariat particulier de Son Altesse Sérénissime Prince, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant 16, rue de Lorraine, à Monaco ;

De M^{me} Marie-Henriette-Aimée-Blanche-Dominique DE LOETH, épouse de M. Pierre-François BERTHOLIE Commandant en retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant 14, rue des Briques, à Monaco ;

De M^{me} Elisabeth-Jeanne-Marie-Ketty-Henriette I LOETH, épouse de M. François-Marie-Joseph-Félix D. MEL, employé aux Messageries Nationales, demeurant 91, rue Consolat, à Marseille ;

De M^{me} Pauline-Augustine-Andréa DE LOETH, sa profession, demeurant 26, rue des Briques, à Monaco veuve de M. Louis-Pierre-Jules ROBERT ;

Et de M^{me} Jeanne-Marie-Sabine DE LOETH, épouse M. Louis-André CAUCHY, industriel, demeurant Gonesse (Seine-et-Oise) ;

Une cave au rez-de-chaussée de la maison située Monaco, rue Emile de Loth (ancienne rue des Briques n^o 12, cadastrée sous le n^o 133 p. de la Section C, ladite cave confinante : au nord, où elle a son entrée directe, rue Emile de Loth ; à l'est et au sud, M^{me} Laugier née Taburini et M. et M^{me} Potenziani ; à l'ouest, M. et M^{me} Dagnino ; et au-dessus, M. et M^{me} Potenziani.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cinq mille cinq cents francs, ci... 5.500

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la portion d'immeuble vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le premier avril mil neuf cent vingt-quatre.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné le vingt-huit février mil neuf cent vingt-quatre, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, le quinze mars suivant, vol. 181, n^o 17, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté,

M. Félix-Pierre-Antoine LOMBARD, carabinier de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco, et M^{me} Marie Joséphine PERREGRINI, son épouse, demeurant ensemble, Caserne du Fort Antoine, à Monaco, ont acquis :

De M^{me} Marie-Pauline-Ketty DE LOETH, veuve de M. Jean-Baptiste CHAUVIN, demeurant quartier de Gairaut, à Nice ;

De M^{me} Ketty-Francine-Henriette-Emma DE LOETH épouse de M. Adolphe-Henri BLANCHY, Sous-Chef du Secrétariat particulier de Son Altesse Sérénissime Prince, Officier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant 16, rue de Lorraine, à Monaco ;

De M^{me} Marie-Henriette-Aimée-Blanche-Dominique DE LOETH, épouse de M. Pierre-François BERTHOLIE, Commandant en retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant 14, rue des Briques, à Monaco

De M^{me} Elisabeth-Jeanne-Marie-Ketty-Henriette DAMEL, employé aux Messageries Nationales, demeurant 91, rue Consolat, à Marseille ;

De M^{me} Pauline-Angustine-Andréa DE LOTH, sans profession, demeurant 26, rue des Briques, à Monaco, veuve de M. Louis-Pierre-Jules ROBERT ;

Et de M^{me} Jeanne-Marie-Sabine DE LOTH, épouse de M. Louis-André CAUCHY, industriel, demeurant à Gonesse (Seine-et-Oise) ;

Le deuxième étage de la maison située à Monaco, rue Emile de Loth (ancienne rue des Briques), nos 10 et 12, ayant deux entrées, composé d'une grande pièce, d'une chambre et d'une cuisine et water-closet, ledit étage cadastré n° 133 p. de la Section C, confinant : au-dessous, M. Emile Olivier ; au-dessus, l'air libre ; au sud, une cour appartenant à M. Emile Olivier ; à l'ouest, la rue des Fours ; au nord, la rue Emile de Loth ; et à l'est, M. Dagnino.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de dix-huit mille francs, ci. 18.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la portion d'immeuble vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le premier avril mil neuf cent vingt-quatre.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte aux minutes de M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, en date du douze mars mil neuf cent vingt-quatre, transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco, le dix-neuf mars mil neuf cent vingt-quatre, volume 182, numéro 1 ;

M. Camille PANIGHINI, stucateur, et M^{me} Cirilla LORENZI, son épouse, demeurant ensemble à Nice, Ermitage Alphonse-Karr, Parc Impérial,

Ont vendu à

M. Eugène-Joseph AMBLARD et à M^{me} Erneste-Hélène TORELLO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, casa Paolina, impasse des Carrières,

Une maison de rapport située à Monaco, section de la Condamine, quartier du Castelleretto, dénommée villa Montagne, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et trois étages, ensemble le terrain sur lequel elle est construite, d'une superficie de cent trente-deux mètres carrés quatre-vingt-dix décimètres carrés, cadastrée section B, n° 422 p., le tout confrontant : du nord, M^{me} Gandin de Villaine ou acquéreur ; du sud, M. Grinda ; de l'ouest, le Prince Mirza Khan, et de l'est, un chemin à construire.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de cent mille francs, ci. 100.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, en l'étude de M^e A. Settimo, notaire à Monaco, soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur ledit immeuble vendu des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition de ce contrat a été déposée au Greffe Général de Monaco, aujourd'hui même.

Monaco, le 1^{er} avril 1924.

Pour extrait :

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le douze mars mil neuf cent vingt-quatre, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, le dix-sept mars suivant, vol. 181, n° 18, a été déposée,

ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco,

M^{me} Madeleine-Marie-Anne MARTIN, propriétaire, demeurant 30, rue Emile-Zola, à Tours, veuve, non remariée, de M. Georges MOURRUAU, a acquis :

De M. Christopher SMITH, propriétaire, de nationalité norvégienne, Officier de la Légion d'Honneur, demeurant villa Norvège, quartier de la Rousse, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), époux de M^{me} Mélanie-Berthe CARROY, demeurant avec lui,

Une maison située descente de Larvotto, quartier de la Rousse, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), dénommée *Villa Vallon Fleuri*, élevée de trois étages sur rez-de-chaussée sur la route, avec deux étages et caves en contre-bas du côté du vallon, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui l'entoure, en ce compris un terrain au sud de la maison ; le tout d'une superficie de cinq cents mètres carrés environ, porté au plan cadastral sous le n° 182 de la section E, confinant : au couchant, le chemin ; au levant, le vallon de la Rousse ; au nord, MM. Riberi frères ; et au midi, le viaduc.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de deux cent cinquante mille francs, ci. . . 250.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le premier avril mil neuf cent vingt-quatre.

Pour extrait :

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-six mars mil neuf cent vingt-quatre,

M. Pierre TORNATORE, boulanger pâtissier, demeurant à Monaco, section de Monte-Carlo, place des Moulins,

a vendu :

à M. Pierre-Antoine TORNATORE, demeurant également à Monte-Carlo, place des Moulins,

Le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie et comestibles qu'il exploitait à Monte-Carlo, place des Moulins et boulevard d'Italie, n° 1, connu sous le nom de *Boulangerie Parisienne*.

Avis est donné aux créanciers de M. Tornatore, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de ladite vente, au domicile élu à cet effet en l'étude de M^e A. Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 1^{er} avril 1924.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-huit mars mil neuf cent vingt-quatre, M. Julien-Eliacin LEVY, domicilié 15, rue Lamartine, à Nice, a acquis de M. Jean-François BARLET, hôtelier, demeurant Hôtel de la Renaissance, boulevard Albert 1^{er}, quartier de la Condamine, à Monaco, le fonds de commerce d'hôtel-restaurant exploité à Monaco, à l'angle du boulevard Albert 1^{er} et de la rue Grimaldi, sous le nom d'*Hôtel de la Renaissance et Critérium Bar*, dans un immeuble

appartenant à M^{me} Victorine Caltro, veuve de M. le Marquis Don Nicolas Spasiano de Villabianca ; ledit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, les meubles meublants, objets mobiliers, ustensiles et matériel généralement quelconques servant à son exploitation et le droit, pour le temps qui en reste à courir, au bail de l'immeuble où ledit fonds de commerce est exploité.

Les créanciers de M. Barlet, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de ladite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} avril 1924.

(Signé :) ALEX. EYMIN

Deuxième Avis

M. Zanni NAZZARENO a vendu à M. Gai POMPÉO un équipage de place n° 80.

Oppositions, s'il y a lieu, chez l'acquéreur, villa Annita, rue du Marché, à Beausoleil.

Deuxième Avis

Par acte en date du 1^{er} mars 1924, M. DAMINALO Jacques a vendu à M. ROSTAGNI Siro, demeurant à Monaco, la voiture de place n° 140.

Opposition, s'il y a lieu, chez M. Rostagni, 1, rue Biovès, Monaco.

Deuxième Avis

Par acte sous seing privé, en date du 22 mars 1924, M. et M^{me} Marcel GROGER ont cédé tous leurs droits sur le fonds de commerce, *Hôtel meublé de Russie*, 25, avenue de la Costa, Monte Carlo, à M. et M^{me} Charles CUÉNOUD.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les délais légaux, entre les mains de M. Cuénoud, Hôtel de Russie, à Monte Carlo.

L'Immobilier de Monaco

AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Conseil d'Administration de l'Immobilier de Monaco a, dans sa séance du 26 mars 1924, sur la demande de plusieurs Actionnaires, et afin de leur être agréable, décidé de proroger jusqu'au 5 avril inclus le délai de souscription aux actions nouvelles de l'augmentation de capital de 3.250.000 francs, actuellement en cours.

Le Conseil d'Administration.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

LA CORNICHE D'OR

Services automobiles P.-L.-M. d'excursions entre Saint-Raphaël et Cannes

La Compagnie P.-L.-M., après avoir organisé, au départ de Toulon et de Saint-Raphaël, des services automobiles de correspondance pour le transport des voyageurs et des bagages à destination ou en provenance des stations de la Côte des Maures, vient de décider la mise en marche, chaque jour, du 16 mars au 15 mai 1924, d'un service d'excursions Saint-Raphaël-Cannes et retour.

Saint-Raphaël, départ 14 heures. — Cannes, arrivée 15 h. 40.

Cannes, départ 16 h. 40. — Saint-Raphaël, arrivée 18 h. 15.

Prix des billets : Saint-Raphaël Cannes ou vice-versa, 21 francs ; Saint-Raphaël-Cannes et retour, 40 francs.

Les touristes apprécieront certainement ce service qui leur permettra de visiter la Corniche d'Or aux mille dentelures.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement de défaut, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le quatorze décembre mil neuf cent vingt deux, enregistré;

Entre la dame Emma LECHNER, épouse Geoffroy, légalement domiciliée avec son mari, à Nantes, mais résidant actuellement à Monte-Carlo, descente des Moulins.

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire
« suivant décision du Bureau, en date du trente
« juin mil neuf cent vingt-deux »,

Et le sieur Lucien GEOFFROY, son mari, employé, demeurant à Nantes, 40, rue de la Poste;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Donne défaut contre le sieur Geoffroy, faute de comparaitre ;

« Prononce le divorce entre la dame Emma Lechner
« et le sieur Lucien Geoffroy, son mari, aux torts et griefs
« de ce dernier, avec toutes ses conséquences de droit. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 28 mars 1924.

Le Greffier en Chef, A. Cioco.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt-sept décembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré ;

Entre la dame GONELL, épouse du sieur Marcel dit Gaston Delaplane, demeurant à Monte Carlo,

Et le dit sieur Marcel dit Gaston DELAPLANE, employé d'Administration, demeurant à Monte Carlo ;

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

« Prononce le divorce de plano d'entre les époux
« Delaplane, à la requête de la dame Delaplane et aux
« torts et griefs du mari, avec toutes les conséquences
« de droit. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 18 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 31 mars 1924.

Le Greffier en Chef, A. Cioco.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le vingt et un juin mil neuf cent vingt-trois enregistré,

Entre le sieur Pierre GIOBERGIA, employé, demeurant à Beauséuil,

Et la dame Emilie SOSSO, épouse séparée de corps du sieur Giobergia, demeurant à Monte-Carlo ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce la conversion en jugement de divorce du
« jugement en date du 20 novembre 1919, enregistré,
« ayant prononcé la séparation de corps entre les époux
« Giobergia. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 28 mars 1924.

Le Greffier en chef : A. Cioco.

L'ARGUS*, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert I^{er}, Monaco

Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE CARLO

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)

Téléphones : 2-93 et 5-55

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Comptoir National d'Escompte

DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III

LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I^{er}

MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

« PUBLICITÉ MONDIALE »

Jean CHARMY

1, Avenue Saint-Laurent, MONTE CARLO

TÉLÉPHONE 6.44

EXPERT DE PROPAGANDE COMMERCIALE
pour la Publicité Générale
des Firmes Industrielles, Commerciales, Grands Hôtels
et Marques Nouvelles (Renseignements gratuits).

TOUS JOURNAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

AFFICHAGE

FRANCE ET PRINCIPAUTÉ

PUBLICITÉ des Bureaux des P. T. T.
PANNEAUX sur Routes, etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES :

Affiches, Cartes postales, Dépliants, etc.

APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS

A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Lundi 14 Avril 1924, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

1° Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 15 avril 1923 ;

2° Rapport du Conseil d'Administration ;

3° Rapport de MM. les Commissaires aux Comptes ;

4° Approbation des Comptes s'il y a lieu ;

5° Fixation du dividende ;

6° Ratification de la nomination d'un Administrateur ;

7° Ratification du choix fait par le Conseil d'Administration, pour trois exercices, d'un Administrateur-Délégué ;

8° Acquisition et aliénation d'immeubles ;

9° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement, ou ès qualité, avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;

10° Nomination des Commissaires aux Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1923. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 53526 et 53527.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 juillet 1923. Seize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 61926, 61927, 61932 à 61935 inclus, 73731 à 73734 inclus, 73742 à 73745 inclus, 73748, 73749.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 octobre 1923. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 11699 et 142758.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, du 27 octobre 1923. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 28589, 32428 et 33347.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 mai 1923. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 95248.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 juin 1923. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 35729, 35730, 35731 et 19386.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 26 juin 1923. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 68451 et 68452.

Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 12 novembre 1923. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 40547, 38452, 85665, 306615, 306616.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 février 1924. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 45006, 61928, 61936, 73735, 73741, 73746, 73747, 73750, 73754, 73755.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant, L. AUREGLIA. — Imprimerie de Monaco, 1924.